

La Global Reporting Initiative (GRI) fournit un cadre pour la publication d'informations sur le développement durable. Notre [Rapport ESG 2021](#) était fondé sur les normes de la GRI. L'indice ci-après présente les renseignements que nous avons publiés conformément aux normes de la GRI. En plus de notre Rapport ESG, les divulgations de renseignements conformes aux normes de la GRI se trouvent dans notre rapport annuel, notre notice annuelle, notre circulaire de sollicitation de procurations et la déclaration de contribution à la collectivité de Manuvie.

**RA** Rapport annuel 2021  
**NA** Notice annuelle 2021  
**CSP** Circulaire de sollicitation de procuration 2022  
**DCC** Déclaration de contribution à la collectivité de Manuvie 2021

Indicateur du GRI	Description de l'indicateur	Publication des renseignements
<b>Renseignements généraux (100)</b>		
GRI-102-1	Nom de l'organisation	Société Financière Manuvie
GRI-102-2	Activités, marques, produits et services	Rapport ESG, pages 5 à 7
GRI-102-3	Lieu du siège social	Siège social mondial 200 Bloor St E, Toronto (Ontario) M4W 1E5
GRI-102-4	Emplacement des activités	Rapport ESG, page 5
GRI-102-5	Actionnariat et forme juridique	La Société Financière Manuvie (« SFM ») est une société cotée en bourse, qui détient La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers »), société canadienne d'assurance vie. Pour obtenir des précisions, consultez la page 142 du <a href="#">RA</a> , la page 5 du Rapport ESG et la page 4 de la <a href="#">NA</a> .
GRI-102-6	Marchés desservis	La SFM et ses filiales (collectivement, « Manuvie » ou la « Société ») forment un important groupe du domaine des services financiers qui exerce ses activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis. Pour obtenir des précisions, consultez la page 142 du <a href="#">RA</a> , la page 5 du Rapport ESG et la page 4 de la <a href="#">NA</a> .
GRI-102-7	Taille de l'organisation	Rapport ESG, page 5; <a href="#">NA</a> , pages 5 et 6; <a href="#">RA</a>
GRI-102-8	Renseignements sur les employés et les autres travailleurs	Rapport ESG, pages 118 à 122
GRI-102-9	Chaîne d'approvisionnement	Rapport ESG, pages 34 à 77
GRI-102-12	Projets externes	Rapport ESG, pages 14, 27 et 28
GRI-102-13	Adhésion à des associations	Rapport ESG, pages 3, 18 à 22, 27 et 28, 112

Indicateur du GRI	Description de l'indicateur	Publication des renseignements
<b>Stratégie</b>		
GRI-102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	Rapport ESG, page 7
GRI-102-15	Répercussions, risques et occasions clés	Rapport ESG, pages 12 et 13, 29 et 30, 48 à 51
<b>Déontologie et intégrité</b>		
GRI-102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	Rapport ESG, page 104
GRI-102-17	Mécanismes de prestation de conseils et de formulation des préoccupations en matière de déontologie	Rapport ESG, page 104
<b>Gouvernance</b>		
GRI-102-18	Structure de gouvernance	Rapport ESG, pages 15 et 16; <a href="#">CSP</a> , pages 18 à 31 et 119 à 122
GRI-102-19	Délégation de pouvoirs	Rapport ESG, pages 15 à 16, 18 et 100 à 103
GRI-102-20	Responsabilité de la haute direction en matière d'économie, d'environnement et de société	Rapport ESG, pages 15 et 16; <a href="#">CSP</a> , pages 18 à 31 et 119 à 122
GRI-102-22	Composition du plus haut organe de gouvernance et de ses comités	Rapport ESG, pages 15 et 16; <a href="#">CSP</a> , pages 18 à 31; <a href="#">NA</a> , pages 28 à 30
GRI-102-23	Présidence du plus haut organe de gouvernance	<a href="#">CSP</a> ; <a href="#">RA</a> ; <a href="#">NA</a>
GRI-102-24	Mise en nomination et sélection du plus haut organe de gouvernance	<a href="#">CSP</a> ; <a href="#">NA</a>
GRI-102-25	Conflits d'intérêts	<a href="#">CSP</a> ; <a href="#">NA</a>
GRI-102-30	Efficacité des processus de gestion des risques	<a href="#">CSP</a> ; <a href="#">NA</a>
GRI-102-31	Examen des sujets économiques, environnementaux et sociaux	Rapport ESG, pages 15 et 16
GRI-102-35	Contrats de rémunération	<a href="#">CSP</a>
GRI-102-36	Processus de détermination de la rémunération	<a href="#">CSP</a>
GRI-102-37	Participation des parties prenantes à la rémunération	<a href="#">CSP</a>

Indicateur du GRI	Description de l'indicateur	Publication des renseignements
<b>Mobilisation des parties prenantes</b>		
GRI-102-40	Liste des groupes de parties prenantes	Rapport ESG, page 12 et 13
<b>GRI-102-41</b>	Conventions collectives	Rapport ESG, page 122
GRI-102-42	Identifier et sélectionner les parties prenantes	Rapport ESG, page 12 et 13
GRI-102-43	Approche à l'égard de la mobilisation des parties prenantes	Rapport ESG, page 12 et 13
GRI-102-44	Principaux sujets et préoccupations soulevées	Rapport ESG, page 12 et 13
<b>Pratiques en matière de production de rapports</b>		
GRI-102-45	Entités comprises dans les états financiers consolidés	Rapport ESG, page 3
GRI-102-46	Définir le contenu du rapport et les enjeux	Rapport ESG, page 3
GRI-102-47	Liste des enjeux majeurs	Rapport ESG, page 12 et 13
GRI-102-48	Retraitement d'information	Les émissions de portée 1 et 2 et l'élimination du dioxyde de carbone dans l'agriculture et les terrains forestiers ont été reformulées depuis 2020. Un examen supplémentaire de nos valeurs a fait apparaître des erreurs de calcul liées à : (1) l'ajout de mentions relatives aux volumes fixes dans les fiches de données d'une entité australienne; (2) une déclaration inexacte de l'âge moyen pondéré de certaines plantations aux États-Unis; (3) une catégorisation inappropriée de certaines émissions de portée 3 comme des émissions de portée 1. Les valeurs révisées reflètent ces corrections et sont importantes. De plus, les données de Manuvie tiennent compte d'une révision de la base de référence en raison du désinvestissement de NAL Resources au début de 2021.
GRI-102-49	Changements dans l'établissement des rapports	Toutes les modifications apportées aux données quantitatives sont indiquées dans les notes de bas de page des tableaux.
GRI-102-50	Période de référence	Rapport ESG, page 3
GRI-102-51	Date du plus récent rapport	Rapport ESG, page 3
GRI-102-52	Cycle de publication	Rapport ESG, page 3
GRI-102-53	Transmission des questions concernant le rapport	Communiquez avec nous à <a href="mailto:manuvie.com">manuvie.com</a> ou <a href="mailto:johnhancock.com">johnhancock.com</a>
GRI-102-54	Conformité aux exigences de déclaration selon les normes GRI	Rapport ESG, page 3
GRI-102-55	Indice de contenu GRI	Ce tableau représente l'indice GRI de Manuvie pour 2021.
GRI-102-56	Vérification externe	Déclarations d'assurance pour SR 2021, lorsqu'elles sont disponibles pour certains indicateurs, peuvent être consultées sur notre site Web.

Indicateur du GRI	Description de l'indicateur	Publication des renseignements
<b>Renseignements économiques (200)</b>		
GRI-201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Rapport ESG, pages 55 à 63 et 114; <a href="#">RA</a> ; DCC
GRI-201-2	Incidences financières et autres risques et occasions liés aux changements climatiques	Rapport ESG, pages 48 à 51; <a href="#">RA</a>
GRI-201-3	Obligations des régimes à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Rapport ESG, pages 86 à 88
GRI 203-2	Importantes répercussions économiques indirectes	Rapport ESG, pages 48 à 51 et 66 à 68; DCC, pages 17 à 19
GRI 205-2	Communication et formation sur les politiques et les procédures de lutte contre la corruption	Rapport ESG, pages 25, 104 et 105
GRI 207-1	Approche fiscale	Rapport ESG, page 105
GRI 207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Rapport ESG, page 105
GRI 207-4	Rapport par pays	Rapport ESG, page 105
<b>Renseignements environnementaux (200)</b>		
GRI 302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Rapport ESG, page 116
GRI 302-3	Intensité énergétique	Rapport ESG, page 116
GRI 303-5	Consommation d'eau	Rapport ESG, page 118
GRI 304-3	Habitats protégés ou restaurés	Rapport ESG, page 118
GRI 305-1	Émissions directes de GES (portée 1)	Rapport ESG, pages 35 et 116
GRI 305-2	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (portée 2)	Rapport ESG, pages 35 et 116
GRI 305-3	Émissions indirectes de GES autres (portée 3)	Rapport ESG, pages 35 et 116
GRI 305-4	Intensité des émissions de GES	Rapport ESG, page 117
GRI 306-4	Réacheminement de déchets destinés aux sites d'enfouissement	Rapport ESG, page 117

Indicateur du GRI	Description de l'indicateur	Publication des renseignements
<b>Renseignements sociaux (200)</b>		
GRI 401-1	Nouveaux employés embauchés et roulement du personnel	Rapport ESG, pages 118 et 119, 122
GRI 401-2	Avantages offerts aux employés à temps plein	Rapport ESG, pages 86 à 88
GRI 403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Rapport ESG, pages 89 et 90
GRI 403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Rapport ESG, pages 86 à 90
<b>GRI 403-9</b>	Blessures liées au travail	Rapport ESG, pages 89 et 90, 122
GRI 404-1	Nombre moyen d'heures de formation par année, par employé	Rapport ESG, pages 79 à 83, 119
GRI-404-2	Programmes de perfectionnement des employés et programmes d'aide à la transition	Rapport ESG, pages 79 à 83
GRI 405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Rapport ESG, pages 69 à 76 et 119 à 122
GRI 405-2	Équité salariale entre les hommes et les femmes	Rapport ESG, pages 76 et 122
GRI-415-1	Contributions politiques	Rapport ESG, pages 112 et 114